



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## pédagogie

Question écrite n° 97849

### Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la méthode d'apprentissage actuellement utilisée en France et, par conséquent, sur le pourcentage excessivement élevé de petits Français qui quittent l'enseignement primaire sans savoir lire ni écrire. De nombreux parents se mobilisent pour un retour à la méthode syllabique, jugée beaucoup plus efficace et qui donne par ailleurs de bons résultats chez nos voisins européens. Les parents qui souhaitent aider leurs enfants à apprendre à lire en utilisant naturellement cette méthode constatent également une confusion chez l'enfant entre ce qu'ils apprennent chez eux et à l'école. Face à ces constats, il souhaiterait connaître les dispositions qui sont envisagées pour permettre à nos élèves d'acquérir les bases solides dont ils ont absolument besoin pour réussir leur scolarité.

### Texte de la réponse

Les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP ; figurant explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... » Il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « Dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... » Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. L'apprentissage se fonde bien sur des exercices de liaison graphèmes - phonèmes. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail, strictement conformes au programme, tels le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité aux programmes. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renaud Muselier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97849

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 janvier 2011, page 392

**Réponse publiée le** : 16 août 2011, page 8849